

**Liste des délibérations**  
-  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 11 OCTOBRE 2024 – 19h00**

N°	Thématique	Objet de la délibération	Décision
2024-10-11-01D	FINANCES	Signature d'une convention relative à la participation aux frais de scolarisation d'un enfant scolarisé dans une autre commune, dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) ou une unité d'enseignement en maternelle (UEMA) année scolaire 2024-2025	Adopté à l'unanimité
2024-10-11-02D		Proposition d'achat de terrains dans la rue du Boulodrome et du Clos de la Prairie appartenant aux consorts DUVOISET	Adopté à l'unanimité
2024-10-11-03D		Fixation du loyer pour le nouveau cabinet médical et ajustement des loyers pour certains professionnels	Adopté à l'unanimité
2024-10-11-04D		Aide financière pour l'installation d'un nouveau médecin au Centre Médical	Adopté à l'unanimité
2024-10-11-05D		Prise en charge financière d'une partie du raccordement électrique de l'entreprise PERFORM SPIRIT INDUSTRY	Adopté à l'unanimité
2024-10-11-06D		Fixation du tarif des nouvelles cavurnes du cimetière	Adopté à l'unanimité
2024-10-11-07D	VIE ASSOCIATIVE	Attribution de subventions aux associations	Adopté à l'unanimité
2024-10-11-08D		Attribution d'une subvention à l'Ensemble Vocal et Instrumental	Adopté à l'unanimité
2024-10-11-09D		Chèques associatifs 2024 : règlement financier	Adopté à l'unanimité
2024-10-11-10D	ANIMATION/S ANTE PUBLIQUE	Subvention à la Ligue contre le cancer dans le cadre d'Octobre Rose	Adopté à l'unanimité
2024-10-11-11D		Proposition de Devenir une Ville Ambassadrice du Don d'Organes	Adopté à la majorité
2024-10-11-12D	INTERCOMMUNALITE	Refonte statutaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère Prise d'effet au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	Adopté à la majorité
2024-10-11-13D		Refus d'adhésion de la Commune au Parc naturel régional du Massif des Bauges	Adopté à l'unanimité

Liste des délibérations, affichée en Mairie et publié sur le site internet le 15 octobre 2024.

**Le Maire de Frontenex,**  
**Claude DURAY**



Présents : Mesdames et Messieurs Claude DURAY, Maire, Noël CADET - 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, Jean RONZATTI, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire, Sandrine POIGNET – 5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, Cyril PELOSO, Stéphane PERRIER, Patrice JACQUIER, Aurore BERTAUX, Alain REGAUDIAT, Laurent VERNAZ, Alain FINA, Alain COLOMBO, Vincent FROMENT, Mathieu CICERI

Excusés : Emilie ROUGIER (pouvoir à Cyril PELOSO), Céline JOLY, Gérard TANTOLIN, Florianne FALOLA-CHOUACHI, Emilie DEGLISE-FAVRE

Secrétaire de séance : Cyril PELOSO

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 13 septembre 2024.

Monsieur le Maire propose d'ajouter six points à l'ordre du jour ce que le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- Attribution d'une subvention à la Ligue contre le Cancer dans le cadre d'Octobre Rose
- Prise en charge financière d'une partie du raccordement électrique de l'entreprise PERFORM SPIRIT INDUSTRY
- Refonte statutaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère – Prise d'effet au 1er janvier 2025
- Refus d'adhésion de la Commune au Parc naturel régional du Massif des Bauges
- Fixation du tarif des nouvelles cavurnes du cimetière
- Aide financière pour l'installation d'un nouveau médecin au Centre Médical

Cyril PELOSO est désigné en qualité de secrétaire de séance.

## **FINANCES**

### **Signature d'une convention relative à la participation aux frais de scolarisation d'un enfant scolarisé dans une autre commune, dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) ou une unité d'enseignement en maternelle (UEMA) année scolaire 2024-2025**

*Rapporteur : Noël CADET*

Noël CADET indique qu'il est nécessaire de signer une convention avec la Ville d'Albertville, relative à la participation aux frais de scolarisation.

Il fait lecture des principaux termes de cette convention qui prévoit que la commune de Frontenex verse une participation financière aux dépenses de fonctionnement, pour la scolarisation de cinq élèves dans des classes ULIS et UEMA des écoles publiques de la commune d'Albertville, commune d'accueil. Cette convention a pour objet de définir l'objet, le montant, les conditions d'accueil et les modalités de paiement de la contribution de la commune de résidence pour l'année scolaire 2024-2025.

Cette participation aux frais de fonctionnement comprend les charges liées aux fournitures scolaires, au fonctionnement des écoles (eaux, électricité, fournitures administratives des enseignants, téléphone, etc...), aux activités éducatives (piscine, cinéma) ainsi que les charges liées à la mise à disposition des bâtiments (entretien et nettoyage, maintenance, etc..) pour la scolarisation des enfants.

Après calcul, le montant des charges pesant sur le budget communal par enfant scolarisé s'élève à :

- Frais de scolarité d'un enfant en maternelle = 2 385.85 €
- Frais de scolarité d'un enfant en élémentaire = 1 012.06 €

Noël CADET indique que cela donne une idée des frais de scolarité quand Frontenex accueille des enfants de communes extérieures.

Pour l'année scolaire 2024-2025, la Commune de Frontenex devrait s'acquitter de la somme de 5 422.03 € (quatre élèves d'élémentaire dont 2 en garde alternée et un maternel).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention, ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

# Proposition d'achat de terrains dans la rue du Boulodrome et du Clos de la Prairie appartenant aux conjoints DUVOISET

Rapporteur : Claude DURAY

Monsieur le Maire fait part du projet de vente, notamment sur demande du service des Tutelles, de plusieurs terrains appartenant à la famille DUVOISET.

Il cite les parcelles concernées :

Parcelle	Adresse	Nature	Surface de la parcelle en m <sup>2</sup>	Classement au PLU
A 823	Rue du Clos de la Prairie	Terrain agricole	1582	A
A 824	Rue du Clos de la Prairie	Terrain agricole	1670	A
A 1653	Rue du Boulodrome	Terrain agricole avec hangar	8974	A
A 1072	Rue du Boulodrome	Terrain agricole	136	A
A 627	7, rue du Boulodrome	Maison	461	UC
A 963	Rue du Boulodrome	Terrain nu	1175	UC
A 945	Rue du Boulodrome	Terrain nu	1288	UC

Il indique que les deux terrains de la rue du Clos de la Prairie (A 823 et A 824) permettraient de régulariser l'emprise de la voirie.

Pour les terrains sis rue du Boulodrome, ils permettraient :

- de disposer de foncier pour le projet de requalification de la rue du Boulodrome prévu à court terme (élargissement de la voirie, parking...)
- d'avoir une réserve foncière en terrain constructible et en terrain naturel et/ou agricole, à côté de l'aire sportive

Il propose au Conseil Municipal, après avis de la Commission FINANCES du 24 septembre 2024 qui a étudié l'avis du Service des Domaines, de proposer la somme de 415 000 € pour ces terrains, qui nécessiteront pour certains d'importants travaux de dépollution et d'évacuation de matériaux.

Alain FINA demande si une étude de dépollution sera effectuée avant la signature éventuelle de l'acte.

Noël CADET indique que la dépollution et le débarrasage sont estimés à 60 000 € mais qu'il sera demandé s'il est possible d'avoir un coût précis.

Laurent VERNAZ rappelle que dans l'ordre du jour, il y a également un dossier lié à une acquisition foncière, en plein cœur du village et que finalement, celle des terrains DUVOISET n'est peut-être pas prioritaire.

Noël CADET indique que l'acquisition proposée de ces terrains pourrait se faire sans emprunt, car dès 2027, la capacité financière de la collectivité va s'améliorer avec des remboursements d'emprunt qui vont diminuer. Mais il souligne que dans l'autre dossier évoqué ce jour, le coût pourrait être important car le bâtiment situé au cœur de Frontenex nécessite sûrement des réparations importantes (amiante...).

Vincent FROMENT indique que sur une partie des terrains DUVOISET, qui sont agricoles, il serait judicieux de faire appel à des sociétés spécialisées dans le portage de projets agricoles en vue par exemple, de l'installation d'un maraîcher.

Au vu de ses éléments, le Conseil Municipal valide la proposition d'acquisition auprès des conjoints DUVOISET à 415 000 € pour les terrains suivants :

Parcelle	Adresse	Nature	Surface de la parcelle en m <sup>2</sup>	Classement au PLU
A 823	Rue du Clos de la Prairie	Terrain agricole	1582	A
A 824	Rue du Clos de la Prairie	Terrain agricole	1670	A
A 1653	Rue du Boulodrome	Terrain agricole avec hangar	8974	A
A 1072	Rue du Boulodrome	Terrain agricole	136	A
A 627	7, rue du Boulodrome	Maison	461	UC
A 963	Rue du Boulodrome	Terrain nu	1175	UC
A 945	Rue du Boulodrome	Terrain nu	1288	UC

Vincent FROMENT demande les délais pour une éventuelle acquisition.

Claude DURAY indique qu'une proposition sera faite rapidement à la propriétaire et qu'un lien sera fait avec les services de la tutelle afin d'avancer en cas de refus.

*Patrice JACQUIER rejoint la séance à 19h15.*

## Fixation du loyer pour le nouveau cabinet médical et ajustement des loyers pour certains professionnels

Rapporteur : Noël CADET

Noël CADET, Adjoint aux Finances, indique que les travaux du 5<sup>ème</sup> cabinet médical sont en cours d'achèvement et qu'il convient de prévoir le loyer de ce cabinet qui sera loué au Dr DONNIO.

Il souligne la chance de pouvoir pérenniser l'offre médicale sur Frontenex au vu de la situation dans certains secteurs en France.

En partant du principe que :

- le nouveau cabinet médical est d'une superficie de 21.20 m<sup>2</sup> (contre 25.23 m<sup>2</sup> de moyenne pour les 4 autres)
- que les kinésithérapeutes voient la surface louée (archives...) diminuer de plus de 9m<sup>2</sup>
- cela a des impacts sur la répartition des charges locatives :

Il propose au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité, de fixer au 1<sup>er</sup> novembre 2024 les loyers et charges comme suit :

	Montant du loyer au 1 <sup>er</sup> novembre 2024	Montant des charges mensuelles - 1 <sup>er</sup> novembre 2024 avant réactualisation
Médecin généraliste cabinet 1	563.78	84.00
Médecin généraliste cabinet 2	548.64	84.00
Médecin généraliste 3	563.78	84.00
Médecin généraliste 4	540.25	84.00
Médecin généraliste 5	500.00	84.00
Pôle infirmière	647.57	118.00
Pôle podologue	645.57	115.00
Pôle kinés	1 266.00	225.00

Sandrine POIGNET souligne que selon les indications des médecins, l'ouverture de ce 5<sup>ème</sup> cabinet ne signifiera pas l'accueil de patients supplémentaires.

## Aide financière pour l'installation d'un nouveau médecin au Centre Médical

Rapporteur : Noël CADET

Noël CADET rappelle les termes des délibérations du 30 juin 2017 et du 22 septembre 2017 par lesquelles le Conseil Municipal décidait de verser une aide aux prochains médecins qui s'installeraient à hauteur de 200 € mensuels sur une durée d'1 an renouvelable 1 fois.

Il indique que dans le cadre de la création du 5<sup>ème</sup> cabinet médical, le Dr Justine DONNIO s'installera au 1<sup>er</sup> novembre 2024, il est proposé qu'une aide lui soit attribuée pour une durée d'1 an renouvelable 1 fois, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024, ce que le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

## Prise en charge financière d'une partie du raccordement électrique de l'entreprise PERFORM SPIRIT INDUSTRY

Rapporteur : Claude DURAY

Monsieur le Maire indique que, par devis signé le 24 mars 2023 (11 054 €) et conformément aux obligations légales de la collectivité (Haute tension), un engagement a été pris pour participer au raccordement électrique de l'entreprise PSI dans le cadre de son extension.

Or, le tracé initial a été modifié du fait de la présence d'un enrobé amianté dans la rue de l'Expansion (passage en domaine privé de l'entreprise).

L'opération s'est élevée au final à près de 50 000 € (raccordement provisoire, tranchée, désamiantage...) et après échanges avec ENEDIS, PSI et SERTPR (applicateur de l'enrobé amianté), la part communale est de 15 000 €.

Claude DURAY précise que la taxe d'aménagement prévisionnelle versée par PSI sera d'environ 26 000 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mandater cette somme auprès de PERFORM SPIRIT INDUSTRY qui a déjà payé les travaux.

Noël CADET remercie Claude DURAY de sa gestion dans ce dossier.

*Stéphane PERRIER rejoint la séance à 19h20.*

## **Fixation du tarif des nouvelles cavurnes du cimetière**

*Rapporteur : Noël CADET*

Noël CADET rappelle l'achèvement des travaux de création de 21 nouvelles cavurnes dans le nouveau cimetière, qui sont donc prêtes à être cédées aux futurs concessionnaires.

Il convient donc de fixer le prix de vente de ces cavurnes.

Considérant le coût des travaux TTC de 23 072.40€,

Considérant le retour prévisionnel du fonds de compensation de la TVA de 3 784.80€,

Considérant que le coût final pour la collectivité est donc de 19 287.60 € pour 21 cavurnes et donc de 918 € par unité,

Considérant le prix de la concession au m<sup>2</sup> fixée par la délibération du 14 décembre 2018 à 20 € pour 15 ans et 40 € pour 30 ans,

Noël CADET propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité de fixer le tarif des nouvelles cavurnes à 918 € ce qui avec le prix de la concession, se matérialise comme suit :

➤ 938 € pour une cavurne avec une concession de 15 ans

➤ 958 € pour une cavurne avec une concession de 30 ans

Les autres tarifs fixés la délibération du 14 décembre 2018 restent inchangés.

## **VIE ASSOCIATIVE**

### **Attribution de subventions aux associations**

Sandrine POIGNET, Adjointe à la Vie associative, propose l'attribution de plusieurs subventions à des associations :

➤ 450 € pour les Aînés Ruraux (subvention non versée le 4 juillet 2024 car il était nécessaire d'avoir des compléments sur l'absence de président) Elle précise que suite à des recherches, qu'il s'agisse d'un choix délibéré (association collégiale) ou d'un concours de circonstances (démission du président ou de l'ensemble du bureau), une association loi 1901 peut parfaitement fonctionner sans président, temporairement ou de façon permanente. La loi du 1er juillet 1901 accorde aux associations en France une entière liberté quant à leur organisation et fonctionnement. Autrement dit, les postes et responsabilités des dirigeants et membres dans une association loi 1901 sont librement déterminés par les membres de son assemblée générale. Un représentant légal doit cependant être désigné et mentionné dans les statuts. La réglementation le permet donc et il y a eu une assemblée générale récemment.

➤ Complément de subvention en fonction d'un critère de notation revu : 150 € pour l'amicale boules de Frontenex, 150 € pour l'amicale des Donneurs de Sang, 150 € pour l'Ensemble Vocal et Instrumental et 150 € pour la Gymnastique Volontaire de Frontenex

A l'unanimité (Vincent FROMENT ne prenant pas part au vote de la subvention pour l'Ensemble Vocal et Instrumental), le Conseil Municipal valide le versement de ces subventions.

*Alain REGAUDIAT rejoint la séance à 19h25.*

### **Chèques associatifs 2024 : règlement financier**

Sandrine POIGNET rappelle la délibération du 24 avril 2009, instaurant le système du chèque associatif qui consiste en une réduction du prix de la cotisation pour les jeunes de la Commune.

A la rentrée 2024, 179 enfants de Frontenex de moins de 18 ans, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année, ont bénéficié d'un chèque associatif d'un montant de 50 €, valable pour une seule inscription.

Elle propose au Conseil Municipal d'acter l'attribution des subventions en découlant aux associations selon le tableau ci-dessous :

Association	Nb de Chèques	Montant
ASSAU HANDBALL	4	200
AVANT-GARDE ALBERTVILLE GYMNASTIQUE	5	250
BASKET GILLY SUR ISERE (gilly savoie basket)	1	50
CAF ALBERTVILLE ESCALADE (CLUB ALPIN Français)	2	100
EXTREME ALBERTVILLE (DANSE)	2	100
HOCKEY CLUB ALBERTVILLE LES CASTORS	2	100
HOCKEY CLUB GRENOBLE (Association Les brûleurs de loups)	1	50
HOCKEY SAINT GERVAIS LES BAINS (MONT BLANC HOCKEY)	1	50
RYTHMIK AERO GYM	6	300
TENNIS DE TABLE ALBERTVILLE	1	50
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>1250</b>

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le versement de ces subventions.

## VIE SCOLAIRE

### Point sur des demandes des écoles

Sandrine POIGNET, Adjointe à la Vie scolaire fait un point sur quelques demandes des écoles, étudiée par la Commission Vie Scolaire du 8 octobre :

- Validation du remplacement de 16 tables à l'école maternelle
- Accord pour des frais de transports supplémentaires pour une sortie de toute l'école élémentaire le 15 octobre (455 €)
- Refus d'accorder le transport pour 4 classes pour des cycles escalade (+ 1 000 €) et maintien comme habituellement du transport pour 2 classes uniquement

Mathieu CICERI indique qu'il serait bien que les écoles fassent part de leurs programmes avant de mettre le Conseil Municipal devant le fait accompli.

Sandrine POIGNET indique que l'école comprend la position de la mairie.

Elle indique également qu'une assemblée générale extraordinaire des Croës de Frontenex a permis de reconstituer un bureau complet, ce qui est une excellente nouvelle pour la poursuite des activités (marché de Noël...).

## ANIMATION/SANTE PUBLIQUE

### Retour sur l'édition 2024 d'Octobre Rose

*Rapporteur : Sandrine POIGNET*

Sandrine POIGNET fait un retour sur l'édition 2024 d'Octobre Rose du 6 octobre.

La matinée du dimanche a été un succès avec une marche nordique, une marche familiale, une course et un circuit VTT. Les stands de la Ligue ont intéressé les participants de cette manifestation qui s'est conclue autour d'un pot offert par la Mairie.

Plusieurs partenaires associatifs (GV de Frontenex, UOAT d'Albertville, ASHCS, Chorale) ont permis un déroulement apprécié par tous de cette matinée, malgré les conditions climatiques capricieuses.

Lors de la commission du 8 octobre, plusieurs remarques/propositions suivantes ont été faites :

- bien délimiter l'accès aux sanitaires de la grande salle pour éviter que tout le monde ait accès au matériel
- signaleurs :
  - renforcer les équipes (demander à d'autres bénévoles que les associations ?)
  - sécuriser les combettes, le plateau vers le bar...

- avancer la marche à 9h45 ?
- jus de fruit et pommes : à reconduire car très apprécié demander à la ferme du coteau en 2025
- présence appréciée de Savoie News
- bien penser à réserver l'arche à Décathlon
- Adapter la liste des courses

De plus, il faudra mettre en avant le stand de la ligue pour que chacun puisse payer son inscription.  
La ligue a également évoquée une tombola pour 2025.  
Plus de 2 800 € ont été récoltés.

## **Subvention à la Ligue contre le cancer dans le cadre d'Octobre Rose**

*Rapporteur : Sandrine POIGNET*

Sandrine POIGNET rappelle la tenue de la manifestation d'Octobre Rose le 6 octobre, et l'engagement de la Commune de verser 1 € par participant à la manifestation du dimanche.

Ce sont 576 personnes qui ont participé, contre 572 en 2023, et il est proposé au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité, le versement d'une subvention de 576 € à la Ligue contre le cancer.

## **Proposition de Devenir une Ville Ambassadrice du Don d'Organes**

*Rapporteur : Sandrine POIGNET*

Sur initiative d'Emilie ROUGIER, Sandrine POIGNET indique que lors de la Commission du 17 septembre dernier, il avait été proposé que la commune de Frontenex devienne une ville ambassadrices du don d'organes (VADO). Ce sont des élus et des citoyens qui s'engagent, aux côtés des soignants, des patients et de leurs proches et des associations pour sauver plus de vies. Le don d'organes permet à des personnes décédées de sauver des personnes malades.

Concrètement, pour devenir une VADO, il suffit :

- d'apposer un panneau à l'entrée des villes pour inciter chacun à parler du don d'organes avec ses proches ;
- de mobiliser toute la commune chaque année pour la journée nationale du 22 juin ;
- d'inciter les acteurs locaux, établissements scolaires, employeurs, services municipaux...à rendre visible cette cause et à porter le ruban vert.

Sandrine POIGNET propose au Conseil Municipal de devenir une ville ambassadrice et d'acheter 4 panneaux (150 € par panneau), ce qui est validé à la majorité, Mathieu CICERI votant contre car c'est une cause trop ciblée et car la commune se disperse dans la défense des causes.

Cyril PELOSO indique que la communication peut être une simple information sur le site internet.

## **INTERCOMMUNALITÉ**

### **Refonte statutaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère**

**Prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025**

*Rapporteur : Claude DURAY*

Claude DURAY indique que la CA ARLYSERE propose une refonte de ses statuts comme suit :

Vu la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,  
Vu la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 et la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-20,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2016 créant la Communauté d'Agglomération Arlysère, issue de la fusion de la Communauté de Communes de la Région d'Albertville, de la Communauté de Communes du Beaufortain, de la Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie et de la Communauté de Communes du Val d'Arly,  
La Communauté d'Agglomération Arlysère a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 par arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2016. Cet arrêté, auquel sont annexés les statuts des 4 anciennes Communautés de communes, ainsi que l'arrêté du 7 novembre 2017 actant de la prise de compétence « Eau » à titre optionnel au 1<sup>er</sup> janvier 2017 constituent « le cadre statutaire actuel » de la CA Arlysère.

Les compétences obligatoires exercées par la CA Arlysère sont celles prévues à l'article L.5216-5 du CGCT, cet article ne fait plus référence à la distinction entre compétences optionnelles et facultatives. Ces compétences non obligatoires sont donc des compétences que la CA Arlysère continue d'exercer, à titre supplémentaire, sauf s'il en est décidé autrement dans les conditions prévues à l'article L. 5211-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales introduit par la loi engagement et proximité et relative à la procédure de restitution de compétences.

A la création de la CA Arlysère, l'orientation a été prise de conserver autant que possible l'ensemble des compétences jusqu'alors portées par les 4 Communautés de communes. Concernant certaines compétences supplémentaires, il s'avère toutefois nécessaire d'en repréciser leur pourtour, voire d'acter de la restitution de certaines compétences ou partie de compétence lorsque le portage de ces dernières à l'échelle communautaire s'avère inadéquate.

Par délibération en date du 26 septembre 2024, le Conseil Communautaire de la CA Arlysère approuvait sa modification statutaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, afin de disposer d'un cadre statutaire plus explicite, exprimant dans les mêmes termes sur l'ensemble du territoire les compétences obligatoires et supplémentaires portées par l'Agglomération

Aussi, conformément à la réglementation en vigueur L.5211-16 et suivants, il appartient, maintenant, à notre Conseil Municipal de se positionner sur le projet de statuts de la Communauté d'Agglomération Arlysère à intervenir au 1<sup>er</sup> janvier 2025 selon le projet joint en annexe.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la modification statutaire de la CA Arlysère conformément au projet de statuts joint en annexe effet au 1er janvier 2025 ;
- demander à M. le Préfet d'arrêter la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Arlysère.

Le Conseil Municipal valide à la majorité, Mathieu CICERI votant contre car l'aérodrome est identifié et que c'est un équipement qui va s'agrandir à moyen terme sans l'avis de la population.

Laurent VERNAZ s'interroge sur la perte d'un conseiller communautaire par Ugine.

## **Refus d'adhésion de la Commune au Parc naturel régional du Massif des Bauges**

*Rapporteur : Claude DURAY*

Claude DURAY rappelle la rencontre du 31 mai 2024 avec le Président du Parc des Bauges, deux vice-présidents et le Directeur, ainsi que des élus de Saint Vital et Tournon.

La Commune de Frontenex a été intégrée dans le périmètre de révision du Parc, jusqu'à l'Isère et à ce titre, réglementairement, une délibération doit être prise par le Conseil Municipal pour intégrer ou non cette institution. Suite à des précédents échanges, les élus avaient souligné que pour Frontenex, l'enjeu est moindre car il n'y a pas de patrimoine particulier, pas d'aspect culturel et qu'il n'y a pas de réelle pertinence à adhérer (pas d'agriculture, pas d'espace boisé d'importance, ...).

La cotisation annuelle est également importante.

Noël CADET précise qu'il est facile d'adhérer à ce type de structure, mais très difficile d'en sortir.

Suite à la saisine officielle du 8 octobre 2024, Claude DURAY propose donc au Conseil Municipal que la Commune de Frontenex n'adhère pas au Parc des Bauges, ce qui est validé à l'unanimité.

## **SECURITE**

### **Retour sur l'exercice de sécurité civile du 1er octobre 2024 avec un incident sur le site ANTARGAZ**

*Rapporteur : Claude DURAY*

Claude DURAY rappelle que la préfecture de la Savoie et les communes de Frontenex et Saint Vital ont organisé un exercice de sécurité civile sur le site d'Antargaz à Frontenex, le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024 dans les communes de Frontenex et Saint-Vital. Cet exercice a eu pour objectifs de tester la diffusion de l'alerte des services et de la population, ainsi que tester la mise en œuvre par les différents services du plan particulier d'intervention (PPI), destiné à protéger la population en cas d'accident industriel sur le site de l'entreprise Antargaz.

Il dresse un premier bilan avant un debrief avec la Préfecture.

Pour les communes, cela a été l'occasion de tester la mise en œuvre de leur plan communal de sauvegarde (système d'alerte...).

Il évoque les scénarii de cet exercice (accident, blocage de route, demande d'évacuation...)

Il est précisé que le numéro d'appel du système d'alerte est désormais celui de la mairie (04.79.31.40.10).

Mathieu CICERI demande que l'organigramme du PCS soit mis à jour.



## URBANISME

### Echanges sur une Déclaration d'Intention d'Aliéner pour un bien situé au 4, rue Joseph Pillet, cadastré A 2475

Rapporteur : Claude DURAY

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération du 3 juillet 2020, le Conseil Municipal lui a délégué la renonciation, au nom de la commune, à l'exercice du droit de préemption urbain défini par le Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal gardant seul le droit d'exercer le droit de préemption urbain. Les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) sont soumises à l'avis de la Municipalité et en sa séance du 30 septembre 2024, celle-ci n'a pas souhaité se positionner, laissant au Conseil Municipal le soin de donner un avis.

L'ancien centre de dialyse, actuellement local à usage commercial sans occupant, sis au 4, rue Joseph Pillet (parcelle A 2475), est en cours de vente (DIA parvenue en Mairie le 27 septembre 2024) par son propriétaire, pour un montant de 335 000 €.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur la suite à donner à cette intention d'aliéner.

Un débat s'installe entre élus.

Noël CADET évoque la nature de la toiture, confirmée amiantée par Jean RONZATTI.

Laurent VERNAZ indique qu'il y a déjà eu des réflexions sur un éventuel achat par la Commune pour en faire un lieu commercial qui pourrait être le début d'un objectif de revitalisation du cœur de village. Ne pas avoir ce projet pour Frontenex est plutôt gênant.

Noël CADET indique que pour faire usage du droit de préemption, il faut avoir un projet concret.

Jean RONZATTI souligne que ce bâtiment est enclavé entre deux autres et qu'il est quasiment construit en limite de propriété, laissant peu d'opportunités.

Lauren VERNAZ évoque un secteur commercial peu dynamique et la question que le Conseil Municipal doit se poser est de savoir s'il souhaite dynamiser le cœur de village ?

Il est convenu de faire rapidement une commission spécifique sur ce dossier afin d'avancer sur une éventuelle décision de préemption.

## DEVELOPPEMENT DURABLE

### Réaménagement de la cour de l'école élémentaire : point sur le chantier

Rapporteur : Jean RONZATTI

Jean RONZATTI, Adjoint aux travaux, fait un point sur le chantier du réaménagement de la cour de l'école élémentaire qui est en cours d'achèvement :

- le préau est achevé
- la création de l'espace copeaux est finalisée avec des jeux, des rondins, un transat...

Il restera à finaliser mi-octobre les plantations en « partenariat » avec les élèves et la pose de l'hôtel à insectes.

Le problème des copeaux actuels devra également être étudié de près, car il engendre du travail supplémentaire pour les agents (copeaux dans le bâtiment), ce qui était un écueil à éviter à l'origine du projet indique Sandrine POIGNET.

Un premier devis a été proposé mais il est très élevé.

Il est demandé s'il est possible de ne changer qu'une partie des copeaux en surface, mais cela ne semble pas pertinent.

## TRAVAUX

### Installation de panneaux photovoltaïques sur l'école élémentaire et le gymnase des Coquelicots : avancement de l'opération

Rapporteur : Jean RONZATTI

Jean RONZATTI, Adjoint au Maire en charge des travaux, fait un point sur le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de l'école élémentaire et du gymnase des Coquelicots.

Les travaux sur ce dernier sont en cours d'achèvement par l'entreprise MD ENERGIE, qui démarrera ceux de l'école le 21 octobre prochain.

### Rénovation des courts de tennis : réception des travaux

Rapporteur : Jean RONZATTI

Jean RONZATTI indique que les réserves sur l'exécution des travaux sont en cours de levée, achevant ainsi cette opération mais qu'au vu de la météo, la réception n'a pu se tenir.

## **Création d'un 5ème cabinet médical : point sur les travaux**

*Rapporteur : Claude DURAY*

Claude DURAY fait part de l'avancement du projet de création d'un 5<sup>ème</sup> cabinet de médecins au Centre Médical qui devrait s'achever dans les prochains jours.

Il reste la climatisation, la fenêtre et le bloc vitré à poser.

## **Point sur les travaux réalisés, en cours et en projet**

*Rapporteur : Jean RONZATTI*

Jean RONZATTI, Adjoint au Maire en charge des Travaux, fera un point sur les travaux réalisés et programmés prochainement.

- Cimetière : un espace de 21 cavurnes a été finalisé sur un terrain du nouveau cimetière ainsi qu'un banc. Deux nouveaux bancs seront installés dans la Maison des Condoléances.
- Rue du chemin vieux : sur la route du chemin vieux en partenariat avec la commune de Saint Vital, il est projeté de réaliser une chicane pour ralentir les véhicules et un maître d'œuvre a été consulté pour ce projet. La commune de Saint-Vital doit donner un avis sur cette proposition d'aide technique.
- Rue du gros chêne : sur la route du gros chêne, l'entreprise SER TPR est en train de réaliser une extension d'une partie de l'enrobé au droit du nouveau lotissement, dont les propriétaires vont profiter de cette opportunité pour l'enrobage de leur accès. Les travaux sur la route communale ont un coût de 4 425, 94 €.
- Les berges rue de princens : les travaux pour la sécurisation des berges rue de princens ont été repoussés au printemps 2025 car les délais de consultation reportaient les travaux à la fin de l'automne et donc peu propice à une bonne exécution du chantier.
- Eglise : une réflexion est en cours pour la rénovation des façades de l'église (1 300 m<sup>2</sup> d'échafaudage et 1 200 m<sup>2</sup> de facade) ainsi que la reprise de peinture sur les parements intérieur et le plancher de l'hôtel. Les métrés sont réalisés et des entreprises seront consultées pour une première estimation de ses travaux.
- L'étanchéité sur la partie annexe de la mairie était en mauvais état. C'est l'entreprise Tissot étanchéité qui a réalisé ses travaux pour la somme de 5 443, 29 € TTC.
- Dojo : la couverture du DOJO de la Maison des Sociétés, a été rénovée pour un montant de 11 534,65 € TTC.
- Ecole maternelle : la consultation des entreprises pour la rénovation des sanitaires de l'école maternelle sera relancée car cette opération n'a pu être réalisée pendant les vacances scolaires dû au manque d'entreprises pour les réaliser.
- L'entreprise GSEH a proposé, en partenariat avec E2S, notre prestataire chaufferie, de reprendre le calorifugeage des réseaux hydrauliques dans les chaufferies suivantes : gymnase des Coquelicots, atelier des services techniques, centre médical, cure, immeuble Le Grand roc, mairie, maison des sociétés...pour un montant de 16 906.56 € TTC. Or, avec le système des certificats d'énergie (prise en charge par les pollueurs) cette opération ne coûtera rien à la Commune. Les devis ont été acceptés.
- Un projet de pose de compteur calorifique est en cours dans plusieurs bâtiments et une rencontre avec des techniciens est en cours.

## **Point sur les services techniques**

*Rapporteur : Jean RONZATTI*

Jean RONZATTI, Adjoint au Maire en charge des Services Techniques, fait un point sur l'activité des services techniques.

- Une démonstration d'un bras de désherbage pour le porte-outils a été effectuée cette semaine et a permis de voir l'efficacité de ce matériel. Evoqué en commission du 24 septembre 2024, le coût est de 8 000 € et une négociation est en cours pour un achat cette fin d'année. Cela ferait gagner du temps aux agents et engendrerait moins de pénibilité. Après échanges, le conseil municipal donne un avis favorable sur cet achat.
- Les agents vont attaquer la rénovation d'un appartement communal
- La salle des mariages sera repeinte à partir du 22 octobre par un agent des services techniques

## **Point sur l'assainissement**

*Rapporteur : Jean RONZATTI*

Jean RONZATTI, Adjoint au Maire en charge de l'Assainissement, évoque deux projets :

- Une partie du réseau eau usées dans le parc de la mairie est à rénover. Un devis de l'entreprise SERTPR a été validé pour le changement de 13 ml de tuyaux PVC diamètre 100, reprise enrobé et engagement pour 4 116 €.

- Les colonnes d'eaux usées à l'intérieur du bâtiment le Grand Roc sont vétustes et datent des années 60. Il est nécessaire de faire un passage caméra et voir s'il est nécessaire de les remplacer ou faire un curage intérieur des fontes. Un devis est en attente.

## QUESTIONS DIVERSES

### Informations du Maire

Monsieur le Maire fait part de plusieurs informations survenues depuis la dernière séance du Conseil Municipal

- La braderie organisée par le Judo Club des 4 Vallées dans la ZI n°3 le 22 septembre dernier a été un succès (260 inscriptions).
- Des devis sont en cours pour le raccordement électrique des bungalows du foot avec ENEDIS et EGC (devis pour câblage). Les services techniques devront faire une tranchée et élaguer des arbres.
- Le collège va occuper le jardin partagé afin de faire un travail sur l'année, et une convention sera établie.
- Des courriers ont été envoyés à deux propriétaires pour des constructions illégales (rue de la Mairie et rue des Tilleuls)

### Questions diverses

- Sandrine POIGNET rappelle la remarque lors du dernier conseil municipal de plaintes de parents d'élèves sur les quantités servies aux enfants du restaurant scolaire. Suite à des échanges avec les agents, à la fin du service, il était possible qu'il reste de la nourriture car en quantité insuffisante pour pouvoir satisfaire tous les enfants. Consigne a donc été donnée d'épuiser les plats quitte à ce qu'il y ait des insatisfaits.
- Sandrine POIGNET évoque également l'édition 2025 du Forum des Associations, qui après consultation des associations, se fera sous un format différent (demi-journée).
- Laurent VERNAZ rebondit sur deux points évoqués dans les compte-rendus de municipalité :
  - le problème d'accès pour une personne à mobilité réduite qui emmène ses enfants à l'école. Jean RONZATTI indique que le cheminement adapté existe (places handicapées et rampe).
  - l'enlèvement demandé de panneaux de certaines enseignes dans la commune. Claude DURAY n'est pas forcément favorable à ce choix car il y a un déficit de signalétique dans la commune.
- Laurent VERNAZ évoque également un chiffre qui l'a interpellé lors du dernier conseil communautaire d'ARLYSÈRE : 61 postes créés liés à des accroissements temporaires d'activités, ce qui lui semble très important. Claude DURAY indique que ce sont des postes récurrents non pourvus de CDI.
- Stéphane PERRIER évoque les panneaux publicitaires dans le gymnase des Coquelicots qui à son sens, n'ont rien à faire constamment dans cet établissement. Claude DURAY indique que c'est du sponsoring, qui est très important pour un club qui fait de la compétition. Il est demandé de voir s'il est possible de ne les maintenir affichés que durant les matchs.
- Mathieu CICERI demande que les Caves de Gilly déplacent leurs flammes et panneaux publicitaires de sorte à ce qu'ils ne gênent pas la visibilité des véhicules sortant de la rue du Boulodrome et les passants.
- Alain REGAUDIAT indique avoir participé à une réunion des correspondants défense et il est ressorti que nombre de jeunes de 16 ans ne suivait pas la journée de citoyenneté, ce qui les pénalise pour certaines démarches (permis de conduire, ...). Il demande que cette obligation soit rappelée dans les prochains bulletins municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h50.

**Le prochain Conseil Municipal sera proposé ultérieurement**

**Le Maire, Claude DURAY**

**Le Secrétaire de Séance, Cyril PELOSO**

**Ce procès-verbal est affiché et diffusé à titre provisoire dans l'attente de son approbation définitive lors de la prochaine séance du Conseil Municipal**